# Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2022

Présents: Mesdames Marie-Noëlle LABARTHE, Candida LUNOT, Jacqueline

MOERMAN, Marija ROUSSEL et Martine WESOLOWSKI,

Messieurs Christophe BOUVET, Jacques CALLIES, Eric DRUESNE, Gérard GUYOT, Gilbert MARIAUD, Laurent MESSAGEOT, Daniel

SARAZIN et Gilles GROSLEVIN.

Absente (excusée): Madame Sylvie DEVOT (pouvoir à Mr BOUVET)

Absent (non-excusé): Monsieur Alain FOURNIER

10h35 Mr Eric DRUESNE quitte le conseil et donne pouvoir à Mr Laurent MESSAGEOT.

Secrétaire: Mme Noémie ZIAT

Le conseil débute à 9h01

## Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 janvier 2022
- 2. Installation nouvel élu
- 3. Compte de gestion CCAS du receveur 2021
- Compte de gestion du receveur 2021
- 5. Compte Administratif 2021
- 6. Affectation du résultat 2021
- 7. Vote des taxes directes locales 2022
- 8. Constitution d'une provision pour créances douteuses pour 2022
- 9. Budget Primitif 2022
- 10. Vote des Subventions 2022
- 11. Tarifs restauration scolaire et garderie au 01/09/2022
- 12. Tarifs Point Accueil Jeunesse au 01/09/2022
- 13. Membres de la CCID (Commission Impôts)
- 14. Désignation du 1er adjoint pour signature convention cession de parcelles
- 15. Rétrocession de parcelles Société PRIMINVEST
- 16. Amendes de police Programme 2022
- 17. Fonds d'équipement Rural Aménagement Rue des Edelweiss.
- 18. Vente d'un terrain par la commune au profit d'un administré.

Il n'y aura pas de questions diverses.

Mr Groslevin propose d'ajouter à l'ordre du jour le vote d'une possible subvention à destination de l'Ukraine. L'ajout est accepté par le conseil.

# 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 janvier 2022

Mr Mariaud dit que le compte rendu envoyé n'est pas le même que celui diffusé sur le site internet.

Mr Mariaud n'est pas d'accord avec le compte rendu du 08 janvier 2022, il indique que ses propos concernant l'architecte ne sont pas ceux notés dans le compte rendu et précise qu'un démoussage et entretien de toiture ne font pas partie de la compétence d'un architecte.

Pas d'autres remarques.

### Adopté à l'unanimité.

#### 2. Installation nouvel élu

**Considérant** que Madame Sophie BRUNEL a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère Municipale en date 25 janvier 2022 auprès de Monsieur le Maire.

**Considérant** que Monsieur le Maire a informé Monsieur le Préfet de Seine et Marne en date du 18 Février 2022 de la démission de Madame Sophie BRUNEL.

**Considéran**t que conformément à l'article 270 du code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer la conseillère municipale élue sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ;

**Considérant** que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Monsieur Yves Marmet a fait part de sa décision de ne pas siéger au sein du Conseil Municipal;

**Considérant** que la candidate venant sur la liste immédiatement après Monsieur Yves Marmet, Madame Joëlle Maunoury, a fait part de sa décision de ne pas siéger au sein du Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L212-4;

**Vu** le code électoral et notamment son article L 270;

#### Le conseil municipal

- PREND ACTE de l'installation de Monsieur Gérard Guyot en qualité de conseiller municipal,
- **PREND ACTE** que le tableau de conseil municipal sera modifié en conséquence.

#### Adopté à l'unanimité.

### 3. Compte de gestion CCAS du receveur 2021

Mr Messageot présente le compte de gestion CCAS.

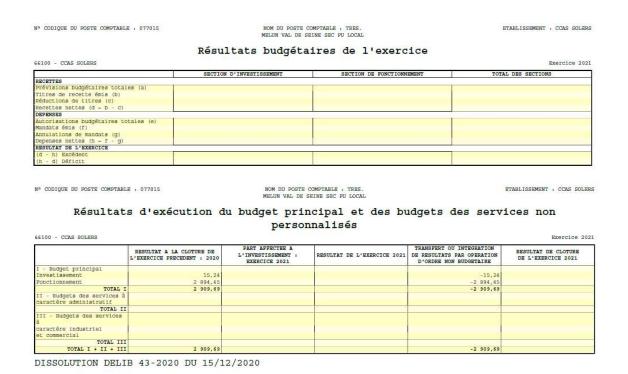
Considérant la parfaite concordance des résultats du compte administratif et ceux du compte de gestion du receveur pour le CCAS,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, approuve et déclare que le compte de gestion du CCAS dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



#### Adopté à l'unanimité.

#### 4. Compte de gestion du receveur 2021

Mr Messageot présente le compte de gestion du receveur 2021.

Considérant la parfaite concordance des résultats du compte administratif et ceux du compte de gestion du receveur,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, approuve et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



II-1 Exercice 2021

#### 66000 - SOLERS

#### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 779 597,73	1 064 143,51	2 843 741,24
Titres de recettes émis (b)	703 064,45	1 090 543,27	1 793 607,72
Réductions de titres (c)	44 606,06	820,03	45 426,09
Recettes nettes (d = b - c)	658 458,39	1 089 723,24	1 748 181,63
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 779 597,73	1 064 143,51	2 843 741,24
Mandats émis (f)	1 164 341,57	1 065 036,08	2 229 377,65
Annulations de mandats (g)		45 050,50	45 050,50
Dépenses nettes (h = f - g)	1 164 341,57	1 019 985,58	2 184 327,15
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		69 737,66	
(h - d) Déficit	505 883,18		436 145,52

077015 SGC MELUN



GED Etat II-2 Exercice 2021

66000 - SOLERS

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
683 300,71		-505 883,18	5 702,69	183 120,22
111 700,50	111 700,50	69 737,66	3 311,53	73 049,19
795 001,21	111 700,50	-436 145,52	9 014,22	256 169,41
*			*	
3				
795 001,21	111 700,50	-436 145,52	9 014,22	256 169,41
	CLÓTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020 683 300,71 111 700,50 795 001,21	CLÔTURE DE L'ENERCICE PRÉCÉDENT : 2020  683 300,71  111 700,50  795 001,21  L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021  111 700,50  111 700,50	CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021  L'EXERCICE 2021  L'EXERCICE 2021  L'EXERCICE 2021  L'EXERCICE 2021  L'EXERCICE 2021  683 300,71  -505 883,18  111 700,50  111 700,50  69 737,66  795 001,21  111 700,50  -436 145,52	CLÔTURE DE L'EXERCICE   L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021   L'EXERCICE 2021   INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE

DISSOLUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION L'ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DU CES DE BRIE COMTE ROBERT SUIVAN T DELIBERATION DU 11/12/2019 N° 31-2019 DISSOLUTION CCAS SOLERS SUIVANT DELIBERATION n 43-2020 du 14/12/2020

Adopté à l'unanimité.

# 5. Compte Administratif 2021

Mr Messageot présente et donne lecture du compte administratif.

Mr Groslevin se retire et cède sa place à Mr Mariaud, en sa qualité de doyen du conseil.

BUDGET COMMUNAL SOLERS CA 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	11
VUE D'ENSEMBLE	A1

#### **EXECUTION DU BUDGET**

		ECOTION DO BODO			
		DEPE	NSES	REC	ETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	1 019 985,58	G	1 089 723,24
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	1 164 34 1,57	н	658 458,39
			+		+
REPORTS	Report en section de fonctionnement (002)	С		1	
DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D		J	
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 184 327,15	= 0+H+I+J	1 748 181,63
RESTES A	Section de fonctionnement	E	43	· K	
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	- 0	L	
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	*	= K+L	
-	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 019 985,58	= G+I+K	1 089 723,24
RESULTAT	Section d'investissement	= B+D+F	1 164 341,57	= H+J+L	658 458,39
THE CONTRACTOR	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 184 327,15	= 0+H=I+J+K+L	1 748 181,63

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
ON DE FONCTIONNEMENT	E	К
ON D'INVESTISSEMENT	E.	L L
	Libellé ON DE FONCTIONNEMENT ON D'INVESTISSEMENT	non mandatées  ON DE FONCTIONNEMENT E

**Vu** l'instruction M14

Vu le code des communes,

**Vu** le budget primitif 2021

Ouï l'exposé du Président de séance

Investissement	Dépenses	Recettes	Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Prévu	1 779 597.73 €	1 779 597.73 €	Prévu	1 064 143.51 €	1 064 143.51 €
Réalisé	1 164 341.57 €	658 458.39 €	Réalisé	1 019 985.58 €	1 089 723.24 €
Résultat de l'exercice	-505 883.18 €			-505 88	83.18 €
Résultat global	-436 145.52 €				

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2021 qui présente les résultats suivants : faisant apparaître un excédent global de **256 169.41 €** 

	RESULTAT CLOTURE EX.2020	PART AFFECTEE INVESTIS.EX 2021	RESULTATS EX 2021	RESULTATS CLOTURE EX 2021
INVESTISSEMENT	683 300.71 €	0.00€	-505 883.18 €	183 120.22 €
FONCTIONNEMENT	220 137.07 €	111 700.50 €	69 737.66 €	73 049.19 €
TOTAL	795 001.21 €	111 700.50 €	-436 145.52€	256 169.41 €

Mr Mariaud préside le conseil pour le vote.

Mr Mariaud demande si il y a des questions.

# Adopté à l'unanimité.

#### Affectation du résultat 2021

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles GROSLEVIN après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 26/03/2022.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :
 69 737.66 €

• un excédent reporté de : 3 311.53 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 73 049.19 €

• un déficit d'investissement de : 505 883.18 €

• un excédent reporté de : 683 300.71 €

Soit un besoin de financement de: 183 120.22 €

<b>DECIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :			
RÉSULTAT D'EX	PLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	73 049.19 €	
AFFECTATION	COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0 000.00 €	
RÉSULTAT REPO	ORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	73 049.19€	
RÉSULTAT D'IN	vestissement reporté (001) : excédent	183 120.22 €	

Adopté à l'unanimité.

#### 7. Vote des taxes directes locales 2022

Mr MESSAGEOT propose au conseil de maintenir les taxes locales à des taux inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil fixe le taux des taxes locales pour 2022.

**Foncier bâti**: 23.67 % Taux communal + 18.00% Taux départemental, soit un taux de taxe foncier bâti de **41.67%**.

Foncier non bâti: 79.80%.

Adopté à l'unanimité.

### 8. Constitution d'une provision pour créances douteuses pour 2022

Le Conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles R2321-2 et R2321-3.

**VU** la nomenclature comptable M14;

**CONSIDERANT** que la méthode retenue pour fixer le montant de la provision à constater peut-être l'application d'un taux de non recouvrement en fonction de l'ancienneté de la créance ;

**CONSIDERANT** que l'état des restes à recouvrer au 31 décembre 2021, transmis par le Comptable Public, laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis ;

# Après en avoir délibéré,

**OPTE**, à compter de 2022, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à partir de la méthode statistique prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation, applicables de la manière suivante :

Exercice	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	Reste à recouvrer	% risque théorique de non recouvrement	Montant à provisionner
TOTAL 2017	109,62 €	- €	0,10 €	100,00%	0,10€
TOTAL 2019	45,60 €	- €	45,60 €	50,00%	22,80 €
TOTAL 2020	1 058,32 €	- €	1 009,37 €	25,00%	252,34 €
TOTAL 2021	10 987,17 €	- €	10 835,80 €	0,00%	- €
TOTAL	12 200,71 €	- €	11 890,87 €		275,24 €

**DECIDE** de constituer une provision pour risques (au compte **6817** "dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants") pour un montant total de **275.24 €-au titre de 2022.** 

**PRECISE** que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le Comptable Public, d'un état de restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre N;

**DIT** que la collectivité est autorisée à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

### Adopté à l'unanimité.

### 9. Budget Primitif 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 de la commune dans lequel les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées par chapitre qui s'élève en :

- dépenses et recettes de fonctionnement à : 1 200 706.97 Euros
- dépenses et recettes d'investissement à : 1 245 709.40 Euros

Le budget en équilibre est adopté.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II II
VUE D'ENSEMBLE	A1

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	**	
0	VOTES AU TITRE DU PRESENT		
T	BUDGET (1)	1 200 706,97	1 127 657,78
E	50		
R		**	+
E	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE		
P	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
0	E EXEMPLE ! NEGEDENT (E)		
R	002 RESULTAT DE		
Т	FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		73 049,19
S			
	9 <b>=</b> 9	=	¥
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 200 706,97	1 200 706,9
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
٧	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1)	i l	
0	VOTES AU TITRE DU PRESENT		
T	BUDGET (y compris le compte 1068)	1 245 709,40	1 062 589,18
Е	100	7/2	141
R		*	+
E	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE		
P	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
0	Z ZAZNOSOZ T NIZOZOZINI (Z)		
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA		
T	SECTION D'INVESTISSEMENT		183 120,23
S	REPORTE (2)		
	e Parint	(=0)	=
	TOTAL DE LA SECTION	1 9214923000	
	D'INVESTISSEMENT (3)	1 245 709,40	1 245 709,46
	D INVESTIGACION (3)		
	D INVESTIGALISE (5)	TOTAL	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	429 104,71	- 8	536 490,27	536 490,27	536 490,27
012 014	Charges de personnel et frais assimilé Atténuations de produits	512 200,00		535 200,00	535 200,00	535 200,00
65	Autres charges de gestion courante	67 700,00		67 700,00	67 700,00	67 700,00
Total des dépenses de gestion courante		1 009 004,71	0,00	1 139 380,27	1 139 380,27	1 138 380,27
66	Charges financières	2 500,00	- 3	4 500,00	4 500,00	4 500,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (	32,74		275,24	275,24	275,24
022	Dépenses imprévues	2 000,00	10	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total de	es dépenses réelles de fonat.	1 019 637,46	0,00	1 171 165,51	1 171 186,61	1 171 186,61
023 042 043	Wrement à la section d'investissement ( Opé, d'ordre transfert entre sections (2) Opé, d'ordre intérieur de la sect, fonct	44 505,05		29 541,45	29 541,46	29 541,46
Total di	es dépenses d'ordre de fonct.	44 606,06	0,00	29 541,46	29 541,46	29 541,48
TOTAL		1 084 143,51	0,00	1 200 708,97	1 200 700,87	1 200 706,87

		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
25	W	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 200 708,97

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour memoire budget précédent	Rectec à réaliser 2021	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 000,00		49 000,00	49 000,00	49 000,00
70	Produits des services, domaine et vent	57 000,00		79 400,00	79 400,00	79 400,00
73	Impôts et taxes	762 291,28		737.050,00	737 050,00	737 050,00
74	Dotations, subventions et participations	240 447,78		260 997,78	260 997,78	260 997,78
75	Autres produits de gestion courante	5,00		5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion courante		1 080 744,08	0,00	1 128 452,78	1 128 452,78	1 128 462,78
76	Produits financiers	5,00	32.	5,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels	500,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
78	Reprises provisions semi-budgetaires			10000000	T ROLLANDOCH	
Total de	es recettes réelles de fonct.	1 061 249,06	0,00	1 127 867,78	1 127 867,78	1 127 867,78
042	Opé, ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé, ordre Intérieur de la sect, fonct (2)		L.	-		
Total d	es recettes d'ardre de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 061 249,06	0,00	1 127 657,78	1 127 667,78	1 127 867,78

1	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	73 049,18	
2		(*)	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 200 706,97	

#### Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	29 541,48
D'INVESTISSEMENT (1)	

(1) Solde de l'opiration : DF 023 + DF 042 - RF 042

Il s'agit, pour un budget volté en équilibre, des ressources propret correspondant à l'exclident des recettes néelles de fonctionnement sur les dépenses néelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

	SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libelle	Four mimoire budget pricident	Reston à réaliser 2021	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocke					
20	Immobilisations incorporalies (af 204)	55 000,00		59 900,00	59 500,00	99 500,0
204	Subventions d'équipement versées	182 500,00		30 000,00	30 000,00	30 000,0
21	Immobilisations corporalise	1 019 597,73		297 126,99	257 125,99	297 1263
72	Immobilisations reques en affectation	10.000				500.000
23	Immobilisations en cours	435 000,00		520 000,00	520 000,00	520 000,0
	Total des opérations d'équipement			-:		24
Total des	dépenses d'équipement	1 672 097,73	0,00	906 626,99	996 626,99	998 626,9
10	Dotations, funds divers at reserves	- K	1	3 8		3
13	Subventions d'investissement reçues	2 500,00		1.000		300
16	Emprists et dettes sestralés	100 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,0
18	Compte de lission: affectation (BA, régle)	5.000		200000000000000000000000000000000000000		
25	Perticipations et créences raft. à des particip.					
27	Auther immobilisations financières	58100100				
100	Départues imprévues	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,0
Total des	Olpenses francières	107 500,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,0
46	Total des opé pour le compte de tiers	- 3		1 2		3
Total des	déponses réalise d'invest.	1779 997,73	0,00	1 021 026,99	1 001 625,89	1 03 1 626,9
940	Opé, d'ordre de transfert entre sections					0
MT	Opérations patrimoniales	8		214 062,41	214 082,47	214 082 4
Total des	diperses d'ordre d'Invest.	8,50	0,00	214 002,41	214 082,41	214 862,4
TOTAL		1779 597,73	0,00	9 246 709,49	1 245 709,40	1 245 709,4
		D 601 90	LOC DEXECUTION NEG	ATH REPORTE OU ANTIC	PE +	0,0
		70	TAL DES DEPENSES DY	NVESTISSEMENT CUMULI	ees -	1 245 709,4
	(A)	RECETTES DI	NVESTISSEMENT			
			manufacture to			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Chap.	Literia	Pose mimoirs budget pricident	Steetes & realiser 2021	Propositions nouvelbs	VOTE:	TOTAL (* RAR + vote)
010	Stocks	St. Santanan G	- 2	S SANTANA D	9090000	6
13	Subventions d'investssement reçues (et 130)	355 000 00		233 980,09	233 990,0	5 3757 5757 575
16	Emprante et debes sesimilée (et 165)	500 000,00		500 000,00	500 000,0	600 000,0
20	immobilisations incorporelles (ef 204).					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporalies					
22	Immobilisations reques en affectation					
23	Immobilisations en cours					
fotal des	recelles d'équipement	856 999,00	0,00	733 996,89	733 990,0	733 990,0
10	Dotations, fonds divers at reserves (of 1068)	54 975,22		84 975,22	64 975,2	2 64.975,2
1068	Expédents de fonctionnement capitalisés	111 700,50				
138	Autres auto d'investissement non transfération					
165	Dépôts et asuttomements reçus					
58	Compte de listion : effectation (BA, règle)					
25	Perticipations et créences rett. è des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produite des cessions d'immobilisations	- 0	- 1			-3
Total dea	recettes financières	190 075,72	0,00	94 976,22	84 975,2	84 975,2
46	Total des opé, pour le compte de tiers	18 19	9	8		33
Total des	receites résiles (Flovest.	1 001 075,72	0,00	D10 000,31	E18 085,3	111 166,3
5021	Vinement de la section de functionnement	Common ?		Company of V	2020022	omeones P
040	Opé. d'ordre de trensferts entre sections	44 606,06		29 541,45	29.541.4	8 29,541,4
DIT	Opérations patrimoniales			214 062,41	214 082,4	7 214 082,4
Yotal des recettes d'ordre d'Invest.		d'ordre d'Invest. 44 606,06		243 623,87	347 623,8	7 140 633,8
TOTAL		1 994 201,70	0,00	1 062 589,18	1 962 509,1	1 062 809,1
		R 001 S4	OLDE D'EXECUTION PO	SITIF REPORTE OU ANTIC	ere +	183 120,2
		10	TAL DES RECETTES D'	AVESTISSEMENT CUMUL	EES -	1245709,4
	× <del>-</del>	Pour tot	ormation :		-	
wheth-	pour un budget voté en équitire, des ressources			ENT PREVISIONNEL DES	ACT DATE	29 541.4

Mr Messageot présente le budget et informe que la commune va recourir à un emprunt de 500 000 €, à rembourser sur une période de 20 ans, sollicité afin de pouvoir financer les futurs travaux et projets.

Mr Mariaud demande à quoi correspondent les frais d'étude de 273 000 € (ligne 2131)?

Mr Groslevin indique qu'il s'agit d'un jeu écriture (crédit/débit) relatif aux travaux d'assainissement réalisés en 2014 sur le secteur des Plantes (amortissement).

Mr Messageot indique que le montant est de 214 000 € (En recette comme en dépense).

Mr Messageot confirme à Mr Mariaud que les frais d'étude pour la grange se montent à 18 000 €.

Mr Sarazin demande à quoi correspond la ligne 2113 (60 000 €).

Mr Messageot répond que cette ligne est liée à la future plateforme avec agrès de sport, prévue au budget.

Mr Sarazin demande si la délibération correspondante est votée.

Mr Groslevin répond que non et qu'il s'agit d'une prévision au budget pour l'année 2022 et que rien n'est voté à ce titre pour le moment. Une subvention a été obtenue pour cette plate-forme. Il convient donc de prévoir cela au budget sans préjuger de la réalisation dès cette année.

Mr Sarazin demande également à quoi correspond la ligne 2313.

Mr Messageot répond que cela correspond à l'enfouissement des réseaux des rues, que l'on retrouve en recettes et dépenses.

Mr Callies demande si un budget est prévu pour le matériel roulant et voiries.

Mr Groslevin précise que cela relève du budget de fonctionnement.

Mr Sarazin demande si des enfouissements de réseaux de rue sont prévus en 2022.

Mr Groslevin répond par la négative. Une étude va être commandée pour la rue des Etards (pour la partie allant du Rond-Point de la ferme jusqu'en haut de la rue de Monts) et pour la rue de Monts jusqu'à l'intersection avec la rue du Maria Valla pour l'année 2023.

Le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2022.

### Adopté à l'unanimité.

#### 10. Vote des Subventions aux associations 2022

Mr Bouvet détaille les propositions d'attribution de subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une subvention aux diverses associations, suivant la répartition ci-après, somme qui sera prélevée à l'article 6574 du budget primitif 2022.

Associations	Subvention 2022 (en €)
Born to Dance (Foyer rural)	600
Judo club (Foyer rural)	400
Loisirs partagés (Foyer rural)	300
Scrapbooking (Foyer rural)	250
Stretching (Foyer rural)	400
Foyer rural	1950

Associations	Subvention 2022 (en €)
AFR	600
APES	400
Bleuet de France	100
Club Histoire	400
Handball	300
Les Jardins Familiaux « Sol 'Air »	400
OCCE	1000
Solerthon	600
Théâtre « Part' cœur »	300
TOTAL	6050
Non définis	2950

## Adopté à l'unanimité.

### 11. Tarifs restauration scolaire et garderie au 01/09/2022

Mr Bouvet expose les éléments relatifs aux tarifs appliqués à la restauration scolaire et à la garderie. Il indique que les tarifs en vigueur actuellement n'ont pas évolués depuis la révision de la grille tarifaire de 2017. Le prestataire, Convivio, prévoit une hausse de ses tarifs de 6.5% pour la fourniture des repas à partir du 1<sup>er</sup> avril. Il est proposé au conseil une nouvelle tarification qui entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2022.

Mr Druesne n'approuve pas cette augmentation dans le contexte actuel de tension sur le pouvoir d'achat. Il propose de différencier l'augmentation de la cantine et de la garderie.

Mme Moerman dit que le prestataire subit lui aussi une augmentation des produits.

Mr Druesne suggère de prendre à la charge de la commune cette augmentation.

Mr Groslevin justifie que, depuis 2017, le tarif de la restauration scolaire n'a pas augmenté, que la commune n'a pas augmenté les taxes locales et les a même baissées, a fait baissé sur la taxe sur l'eau (taxe supplémentaire qui a été revue à la baisse), la taxe sur les ordures ménagères, applique actuellement une gratuité de la garderie de 16h30 à 17h00.

Mr Mariaud demande si il peut avoir une fourchette du prix que cela coûterait à la commune.

Mr Bouvet considère qu'une simulation rapide (sur la base du nombre de repas pris et d'un surcoût mensuel par enfant estimé à environ 2,5 à 3 euros en moyenne) permet d'estimer le montant de la somme supplémentaire encaissée par la commune à environ 3500 euros sur une année scolaire complète.

Il précise que les tarifs constatés dans les communes comparables ont été étudiés et que la commission école s'est penchée sur la proposition de révision.

Le public intervient. Mr Groslevin demande de ne pas répondre.

Mr Callies demande si cela serait judicieux de différencier la révision du tarif de la cantine de celui de la garderie. La proposition est écartée par le conseiL

Mr Groslevin explique que les tarifs ont été présentés à l'APES qui a validé la proposition de révision des tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à la majorité, les propositions d'augmentation des tarifs de cantine et de garderie qui prendront effet au 01 septembre 2022.

Le vote porte sur l'ensemble de la grille tarifaire.

**Vu** la délibération du conseil municipal N°39-2017 du 07 septembre 2017 fixant la nouvelle grille tarifaire au 01/09/2017 variant suivant le nombre d'enfants,

**Vu** la délibération du conseil municipal N°29-2017 du 08 juin 2017 fixant la nouvelle grille tarifaire au 01/09/2017,

**Vu** la délibération du conseil municipal N°38-2014 du 25 septembre 2014 instaurant un tarif dégressif pour les fratries exprimé en pourcentage,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 17 juillet 2008 fixant les tarifs de la cantine et de la garderie

Le conseil municipal décide de modifier la grille du quotient familial et d'appliquer une augmentation des tarifs (sont conservées les remises accordées aux fratries applicables, soit -10% pour 2 enfants inscrits, -15% pour 3 et -20% pour 4 enfants et plus) comme suit :

TRANCHE	Quotient	CANTINE		GARDERIE	
INAITOIL	familial	CANINE	Matin	Soir	Matin & Soir
Α	0 à 65	2,95€	0,80 €	1,05€	1,60€
В	65,01 à 95	4,00 €	0,95€	1,20 €	2,00 €
С	95,01 à 125	4,20 €	1,20 €	1,45€	2,40 €
D	125,01 et plus	4,50 €	1,30 €	1,55€	2,60 €

#### Adopté à la majorité

1 voix contre Mr Druesne

4 abstentions Mr Bouvet, Mme Wesolowski, Mr Guyot, Mr Mariaud

### 12. Tarifs Point Accueil Jeunesse au 01/09/2022

**Vu** la délibération du conseil municipal N°25-2018 du 12 juillet 2018 fixant les tarifs du Point Accueil Jeunesse au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**Vu** la délibération du conseil municipal N°41-2018 du 13 décembre 2018 rappelant la participation financière des familles,

Le conseil municipal décide de modifier ses tarifs à compter du 01/09/2022 comme suit :

- pour l'adhésion annuelle qui sera fixée à 25.00€ pour les solersois et 35.00€ pour les non-solersois
- pour les participations aux sorties organisées qui seront de 50% du coût pour les solersois et de 100% pour les non-solersois

Après avoir délibéré, le conseil accepte, à l'unanimité, où la majorité, les propositions d'augmentation des tarifs du PAJ qui prendront effet au 01 septembre 2022.

Mr Bouvet explique l'augmentation en précisant qu'il est souhaitable de durcir le règlement afin de réguler les inscriptions de non-solersois

Mr Messageot propose de passer à 100% la participation au coût des sorties aux nonsolersois et souhaite que la mairie n'ait pas à supporter le coût généré par un enfant non solersois.

Mr Druesne intervient en demandant « pourquoi accepter les non-solersois ? »

Explication: au début du PAJ il n'y avait pas beaucoup d'enfants et qu'à ce jour la demande a évolué et qu'il serait bien que seuls les enfants solersois aient accès au PAJ.

Mr Groslevin demande à ajouter à la délibération un point concernant le tarif pour les enfants du personnel qui serait le même que les solersois

Mr Druesne demande à appliquer un tarif dégressif pour les familles ayant plusieurs enfants inscrit au PAJ.

Mr Groslevin répond que cette option n'avait pas été évoquée auparavant.

Mme Wesolowski demande si les mairies des enfants non-solersois peuvent participer aux frais.

Mme Moerman demande si la CCBRC peut participer financièrement.

Mr Groslevin répond que la CCBRC n'a pas la compétence et que cela appartient à la commune. Il indique par ailleurs que la CAF accorde des subventions.

#### Modification de la délibération :

- pour l'adhésion annuelle qui sera fixée à 25.00€ pour les solersois et enfants du personnel communal et à 35.00€ pour les enfants non-solersois.
- pour les participations au coût des sorties organisées qui seront de 50% du coût les solersois et de 100% pour les non-solersois
- Application d'un tarif dégressif (remise de 10%) sur l'adhésion annuelle pour les fratries solersoises.

# Adopté à la majorité

1 abstention Mme MOERMAN

10h35 Mr Druesne quitte le conseil et donne pouvoir à Mr Messageot.

### 13. Membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Vu l'article L 2121-32 du le code général des collectivités territoriales

Vu l'article 1650 du code général des impôts

Considérant qu'il convient de procéder à l'établissement d'une liste de contribuables comportant 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants parmi lesquels seront désignés 6 membres titulaires et 6 membres suppléants de la commission communale des impôts directs

Le conseil municipal dresse la liste de présentation suivante :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mr GUYOT Gérard (opposition)	Mr MARIAUD Gilbert (opposition)
Mme MOERMAN Jacqueline	Mr CALLIES Jacques
Mme WESOLOWSKI Martine	Mme LUNOT Candide
Mr BOUVET Christophe	Mme LABARTHE Marie-Noëlle
Mr MESSAGEOT Laurent	Mme DEVOT Sylvie

# Adopté à l'unanimité

### 14. Désignation du 1er adjoint pour signature convention cession de parcelles

La cession des parcelles précédemment désignées va être effectuée par un acte administratif de cession.

En application de l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire est habilité à recevoir et à authentifier cet acte de cession, en vue de sa publication au fichier immobilier.

En conséquence, la commune doit être représentée, lors de la signature de l'acte par un adjoint, dans l'ordre de leur nomination.

En conséquence, il convient d'autoriser Monsieur Messageot, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à signer l'acte administratif de cession pour les parcelles suivantes :

- parcelles cadastrées D 439, D 440, D 441, D 442, D 443, D 444, D 445, D 446, D 462, D 470, D 521, D 522;
- parcelle cadastrée ZH 137;
- parcelles cadastrées C 1165, C 1167, C 1169, C 1171, C1172, C 1214, C 1234, C 1235.

# Adopté à l'unanimité.

### 15. Rétrocession de parcelles Société PRIMINVEST

Le Maire expose,

Vu la demande de rétrocession formulée par la société PRIMINVEST, à titre gratuit, de la voirie cadastrée D 439, D 440, D 441, D 442, D 443, D 444, D 445, D 446, D 462, D 470, D 521, D 522, ZH 137, C 1165, C 1167, C 1169, C 1171, C1172, C 1214, C 1234, C 1235, ainsi que les réseaux correspondants et le mobilier urbain.

Vu les documents transmis, il a été constaté, de façon contradictoire, par la commune et le lotisseur la conformité au programme des travaux, -annexé à l'arrêté de lotir :

- des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales et de leurs ouvrages annexes
- de l'état tant du mobilier urbain que de la voirie.

Le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux ainsi désignés ainsi que le mobilier urbain dans le domaine public.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter la rétrocession à titre gratuit des parcelles D 439, D 440, D 441, D 442, D 443, D 444, D 445, D 446, D 462, D 470, D 521, D 522, ZH 137, C 1165, C 1167, C 1169, C 1171, C1172, C 1214, C 1234, C 1235, ainsi que les réseaux correspondants et le mobilier urbain.
- d'autoriser le Maire, à effectuer les démarches administratives correspondantes.
- que tous les frais d'établissement des actes nécessaires seront à la charge exclusive de la commune de SOLERS.

Mr Mariaud demande quelle est la surface correspondante.

Mr Groslevin répond qu'il s'agit de petites surfaces et prend pour exemple une parcelle qui est de la dimension d'une place de parking.

### Adopté à l'unanimité.

### 16. Amendes de police – Programme 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour l'étude et les travaux de la mise en sécurité du carrefour Grande Rue, Rue des Etards et Rue du Gué.

L'étude est estimée à 5 800 € HT soit 6 960 € TTC.

Les travaux sont estimés à 30 000 € HT soit 36 000 € TTC.

Il précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil Municipal comportant l'engagement de réaliser cette étude et propose à l'assemblée de délibérer en ce sens.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, **DECIDE** d'accepter cette proposition et d'engager l'étude et les travaux suivants :

Mise en sécurité du Carrefour Grande Rue, Rue des Etards, Rue du Gué.

## Adopté à l'unanimité.

# 17. Fonds d'équipement Rural – Aménagement Rue des Edelweiss.

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural pour l'aménagement de la Rue des Edelweiss pour un montant de travaux estimé 69 750,50 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer l'opération décrite pour le montant indiqué.

Le Conseil Municipal s'engage:

Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération :

- à réaliser le contrat dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de signature de la convention,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans
- à inscrire cette action au budget 2022
- à ne pas dépasser 70% de subventions publiques

Mr Mariaud demande pourquoi pas le Clos Fatinant?

Mr Groslevin répond qu'il faut au préalable procéder à la rétrocession de la rue.

#### Adopté à l'unanimité.

### 18. Vente d'un terrain par la commune au profit d'un administré.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la demande de Monsieur Henri MARCHAND,

Et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la vente au profit de Monsieur Henri MARCHAND d'un terrain cadastré ZK n° 0036 d'une superficie de 2400 M² au prix de 1.200 € TTC
- **précise** que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte notarié.
- **autorise** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente notamment le compromis de vente ainsi que l'acte authentique de vente.

## Adopté à l'unanimité.

#### 19. Subvention en solidarité envers l'Ukraine.

Mr Groslevin propose au conseil d'accorder une subvention pour l'Ukraine à hauteur de 1 500€. L'organisme collecteur sera à déterminer. La Croix rouge et/ou l'AMF sont évoqués.

### Adopté à l'unanimité.

Mr Groslevin et l'ensemble du conseil tiennent à remercier les Solersois pour le succès de l'opération au profit de l'Ukraine, organisée le 5 mars 2022.

Fin du Conseil à 11h08.